



Signature héritiers et récupération des fonds

Par Etoile

Bonjour

Nous sommes 8 héritiers, nous avons signé l'acte notarié définitif en avril dernier. Nous devons recevoir les fonds ,8000e chacun. La notaire nous a ensuite envoyé un acte de liquidation dans lequel nous n'avons plus que 5000. Nous avons demandé une vérification. La notaire a vérifié les fonds auprès de la banque et un compte PEA a été oublié. Finalement le premier décompte est le bon mais on doit signer un nouvel acte de liquidation. Pour des raisons personnelles, je voulais savoir si le blocage de la signature par un héritier bloque le paiement des autres héritiers. La notaire me dit si je ne signe pas tous les héritiers seront payés sauf moi. Est-ce possible?